

DEC151636IN2P3

Décision portant nomination de M. Giovanni Lamanna aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5814 intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5814 intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules et nommant M. Jean Karyotakis directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Giovanni Lamanna, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2015, en remplacement de M. Jean Karyotakis, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la
science
Philippe Baptiste